

# PROGRAMME GENERAL DE L'OPERATION

- Démolition de la tour à glace vieillissante qui ne sera pas conservée et des bâtiments (PACA et UNIMER) qui ne sont pas intégrables dans le projet.
- Création d'une nouvelle halle des mareyeurs d'une surface d'environ 3 600 m<sup>2</sup> au sol, avec 500 m<sup>2</sup> de bureaux en étage, en lieu et place des bâtiments PACA et UNIMER démolis.  
Cette halle, destinée à accueillir une ou plusieurs activités orientées autour du commerce des produits de la mer sera bordée de voies périphériques et des places de stationnement nécessaires à son fonctionnement.
- Construction d'un entrepôt non réfrigéré d'une surface de 1 100 m<sup>2</sup>, en lieu et place du bâtiment caisserie existant, totalement délabré.
- Démolition des box pêcheurs, vieillissants et devenus inadaptés.
- Construction de nouveaux bâtiments d'une surface de 900 m<sup>2</sup> à destination des pêcheurs et de pontons en rive du quai des pêcheurs, adaptés aux conditions actuelles d'exercice de leurs activités, avec une voie de desserte à l'arrière et des places de stationnement.
- Création de 10 pannes d'amarrage installées perpendiculairement au quai des pêcheurs
- Reprise des voies circulées sur une surface de 9 500 m<sup>2</sup> dans l'emprise aménagée
- Reprise des quais et du stationnement sur une surface de 2 400 m<sup>2</sup> dans l'emprise aménagée
- Création d'espaces verts sur une emprise de 1 000 m<sup>2</sup> dans l'emprise aménagée
- Reprise des réseaux divers, secs et humides et de l'éclairage extérieur dans l'emprise aménagée
- Reprise des équipements extérieurs (barrières, enseignes, signalisation verticale et horizontale etc.) nécessaires au projet
- Tous travaux de sécurité et de première urgence, ne relevant pas de l'exploitant, requis pour la mise en conformité aux obligations réglementaires
- Tous les travaux et déménagements nécessaires à la poursuite de l'exploitation du site actuel jusqu'au transfert des occupants dans les nouveaux locaux et espaces aménagés à leur attention